

MEDIAPART

EUROPE REPORTAGE

Cristian Bagiu, «détaché» roumain, blessé à Dunkerque, puis oublié

13 AVRIL 2017 | PAR ALINE FONTAINE, MORGANE REMY ET EVA THIÉBAUD

Mécanicien et chauffeur de poids lourds, Cristian Bagiu a travaillé deux ans, détaché sur le chantier du terminal méthanier de Dunkerque, dans le nord de la France. Après un grave accident du travail, ce Roumain a dû batailler pour faire valoir ses droits, piégé par les failles du système.

Varbilau (Roumanie), envoyée spéciale.- Avec l'argent gagné à l'étranger, les travailleurs détachés roumains ont coutume de bâtir une maison, symbole d'ascension sociale. Cristian Bagiu n'a pas pu terminer la sienne, à la suite d'un accident du travail survenu en 2015, lors de sa dernière mission en France. Depuis, son rêve s'est écroulé. Des bâches font office de portes, les murs couverts de liège restent à nu et s'abîment sans protection.

À 49 ans, Cristian Bagiu habite dans la petite longère d'en face, avec sa mère de 71 ans, et sa fille de six ans. Son fils est en internat. Dans la cuisine-salon où une mini-télévision cathodique trône à côté du réfrigérateur, chacun tente de trouver son espace. Sofia jongle entre plats et casseroles, Lorena dessine sur un coin de tabouret, Cristian, lui, classe et reclassifie ses documents, avec l'assurance de ceux qui reproduisent un geste familial. Dans la pile de papiers s'accumulent certificats d'accidents, déclarations à l'inspection du travail et contrats opaques.

Pour le Roumain, tout commence en 2000, quand l'entreprise locale de production de sel qui l'emploie cesse ses activités. Dans les environs, aucun salaire ne dépasse alors 300 euros ; comme mécanicien et chauffeur de poids lourds, il pense pouvoir gagner davantage en s'expatriant. D'autant que depuis 1996, la directive dite du détachement (<https://www.mediapart.fr/journal/economie/020117/le-texte-sur-les-travailleurs-detaches-arrive-strasbourg-toujours-aussi-conteste?onglet=full>) est censée faciliter le déplacement des salariés en Europe, à condition de respecter un noyau de règles, dont le salaire minimum du pays d'accueil.



Le Roumain Cristian Bagiu, un ancien travailleur détaché de 49 ans. © Aline Fontaine / collectif Porte-Voix

Cristian Bagiu quitte donc sa campagne de Prahova, au nord de Bucarest. Sa première mission le mène en Espagne, où il gagne 1 800 euros. Vient le tour de la Belgique, de l'Italie puis de la France. « Une agence de Bucarest spécialisée dans le travail détaché m'a recruté, raconte-t-il. Mais quand je suis arrivé en France, j'ai finalement signé

un contrat avec une entreprise italienne dénommée SICES. C'était étrange parce qu'auparavant, j'avais toujours été employé par une boîte roumaine ou du pays de destination. » Ce détail ne l'inquiète pas, pas plus que son contrat laconique et rédigé en italien : trois lignes précisent qu'il est embauché pour un an renouvelable, si besoin. Rien d'autre. Côté finance, l'agent de recrutement lui annonce un salaire horaire de 5 euros, loin du Smic de l'époque qui s'élève à 9,43 euros. Bien que cette proposition ne respecte pas les règles du détachement, Cristian Bagiu accepte. *« Je pensais qu'avec mes compétences, j'arriverais à gagner rapidement plus »,* explique-t-il.

Le 18 novembre 2013, il entame sa nouvelle mission sur le chantier de construction d'un immense port pour les bateaux transportant du gaz : le terminal méthanier de Dunkerque. Démarré en 2011, il s'agit alors du deuxième plus grand chantier de France après l'EPR de Flamanville. Le but pour Dunkerque LNG, filiale d'EDF qui en détient la majorité : approvisionner près d'un million de Français en gaz dès janvier 2017.

Pour respecter au mieux ce délai tout en tenant les contraintes budgétaires, SICES, l'un des nombreux sous-traitants présents sur le site, exige de Cristian Bagiu des cadences infernales : travailler dix voire douze heures par jour, six jours sur sept. *« Je devais même parfois revenir le soir, et rester jusqu'à 23 heures-minuit, pour éclairer les ouvriers qui testaient les tuyaux. Bien sûr, ces heures étaient payées au même tarif que les autres. Que pouvions-nous dire ? Les chefs de SICES nous avaient interdit de parler aux syndicats, nous menaçant de nous renvoyer illico presto en Roumanie, sans même un billet d'avion.* » Alors, il a joué le jeu. *« Nous étions des esclaves, se souvient-il. Mais comme nous étions loin de chez nous, je me suis dit : "Autant travailler, pour envoyer plus d'argent à la famille." »*



Cristian Bagiu accumule alors les heures et la fatigue. *« Peut-être ce rythme a-t-il conduit à mon accident »,* confie-t-il. L'homme marque une pause et sort plusieurs morceaux de papier sur lesquels il a noté jour par jour les événements de juin et juillet 2015, pressentant dès le début que la bataille serait longue. *« Le 8 juin à 16 h 30, j'ai glissé sur un rocher en descendant de mon camion, lit-il minutieusement. Mon pied s'est mis à gonfler. Un collègue m'a conduit au camping où j'étais logé ; l'administrateur du chantier a tout fait pour m'évacuer du site le plus vite possible »,* se souvient le mécanicien.

Quatre jours passent, personne ne se préoccupe de son sort. *« Puis, le chef comptable de la SICES m'a envoyé un SMS pour me proposer soit de rentrer en Roumanie, soit de m'emmener à l'hôpital. J'ai choisi l'hôpital car la situation avait empiré, continue-t-il. L'employé qui m'a emmené m'a lâché comme un chien à l'entrée. Personne ne m'a aidé pour la traduction. »*

À l'hôpital, on lui diagnostique une rupture des ligaments de la cheville. Cristian écope d'un plâtre et d'un certificat d'accident de travail. Le cauchemar va alors prendre une tournure administrative lorsque l'homme réalise qu'il n'a pas de « carte verte » et qu'il n'est assuré nulle part, ni en France, ni en Italie où il pensait cotiser. Aux syndicats, beaucoup plus tard, SICES justifiera cette défaillance par un bug informatique. Contactée, l'entreprise n'a pas souhaité s'exprimer davantage.

Un « lanceur d'alerte », selon la CGT

Sans assurance maladie, qui va payer ? Cristian refuse d'acquitter lui-même les frais. Cette fois, il laisse sa peur de

côté et menace l'entreprise de la poursuivre en justice. *« La secrétaire de SICES est arrivée pour régler les soins. Ensuite, elle m'a ramené sur le chantier pour négocier, se souvient-il. Ils m'ont dit qu'ils me paieraient les sept derniers jours où je n'avais pas pu travailler, si j'acceptais de renoncer à la reconnaissance de mon accident du travail. »*

Mais le Roumain ne cède pas au chantage. Il rencontre les membres du bureau local de la CGT, qui épluchent les bulletins de salaire du mécanicien. Une autre mauvaise surprise les attend : ils découvrent avec stupéfaction que SICES avait prélevé des « récupérations de coûts divers » sur le salaire des travailleurs. Celui de Cristian a ainsi été raboté de plusieurs milliers d'euros. *« En fonction des mois, ils me ponctionnaient 300, 500 voire 700 euros. L'entreprise nous avait dit que ça couvrait des frais de logement, de transport et des impôts »,* fait valoir le Roumain, en frottant son front dégarni. Il ne lui restait alors que quelques centaines d'euros par mois.



Depuis 2015, Cristian n'a plus les moyens de poursuivre la construction de sa maison. © Aline Fontaine / collectif Porte-Voix

Pour Marina Mesure, responsable d'un réseau de lutte contre la fraude au travail détaché à la CGT, *« Cristian a été un lanceur d'alerte »*. C'est grâce à lui que 14 autres Roumains ont osé témoigner, sur la centaine qu'employait SICES. Le syndicat en a alors informé Dunkerque LNG. *« La CGT du bâtiment nous a sollicités pour que nous les mettions en contact avec SICES, employeur des salariés roumains concernés »,* confirme sobrement un porte-parole d'EDF. Sous la pression de son donneur d'ordre, SICES a accepté de négocier et de reverser en moyenne 11 000 euros à chacun des 14 plaignants.

Si le courage de ce père de famille lui a permis de récupérer une partie de son salaire, le calvaire n'est pourtant pas terminé. Son contrat avec SICES se termine le 31 juillet, alors qu'il est encore en arrêt maladie. Et il est renvoyé en Roumanie, dès son plâtre retiré. La rééducation, il doit l'effectuer chez lui, en payant de sa poche 200 euros.

LIRE AUSSI

La «clause Molière», une invention discriminatoire (<https://www.mediapart.fr/journal/economie/230317/la-clause-moliere-une-invention-discriminatoire>)

PAR DAN ISRAEL (<https://www.mediapart.fr/biographie/dan-israel>)

Le texte sur les travailleurs détachés arrive à Strasbourg, toujours aussi contesté (<https://www.mediapart.fr/journal/economie/020117/le-texte-sur-les-travailleurs-detaches-arrive-strasbourg-toujours-aussi-conteste>)

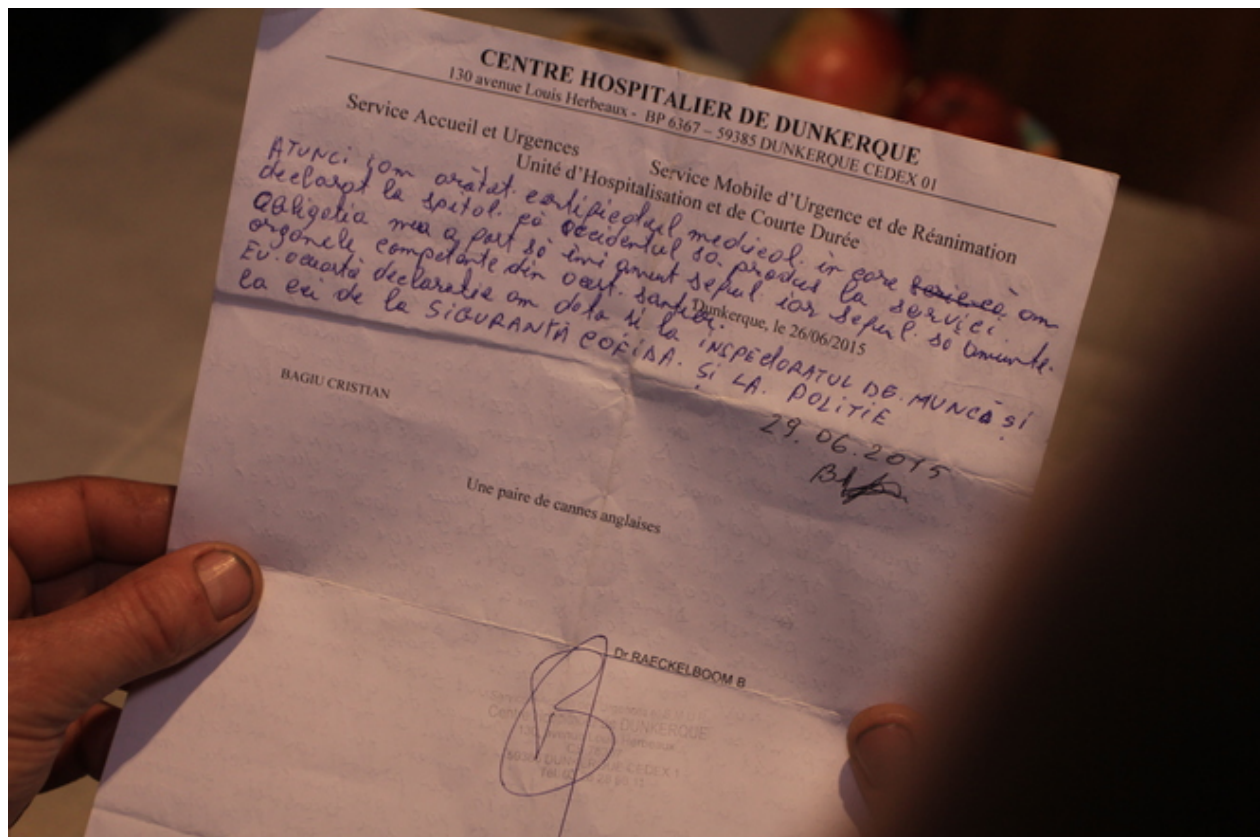
PAR LUDOVIC LAMANT (<https://www.mediapart.fr/biographie/ludovic-lamant>)

Les travailleurs européens low cost des chantiers français (<https://www.mediapart.fr/journal/france/111112/les-travailleurs-europeens-low-cost-des-chantiers-francais>)

PAR RACHIDA EL AZZOUZI (<https://www.mediapart.fr/biographie/rachida-el-azzouzi>)

En parallèle, Cristian se bat pendant plusieurs mois aux côtés des syndicats italiens pour obtenir le chômage auquel il avait cotisé. En vain. La fraude au détachement des entreprises a refermé son piège sur celui qui rêvait d'ascension sociale. « *J'ai tout perdu* », remarque Cristian. « *Je ne peux plus exercer le métier de chauffeur poids lourds : le médecin m'a prévenu qu'au moindre faux pas, mon état risque de s'aggraver* », regrette-t-il.

Cristian travaille aujourd'hui dans un garage près de chez lui. Son salaire et la retraite de sa mère couvrent à peine leurs dépenses mensuelles – environ 450 euros. « *Ma mère vient de passer une semaine à l'hôpital. Pour payer son nouveau traitement, il faudrait encore qu'on emprunte 100 euros par mois. Ce serait plus simple si je retournais travailler à l'étranger* », soupire-t-il. Sofia, assise sur le canapé, acquiesce. À ces mots, la petite Lorena lâche son crayon. « *Je préfère que papa continue à travailler ici, comme ça il ne part que le matin* », s'exclame-t-elle, en secouant ses tresses blondes.



Première déclaration de Cristian Bagiu à l'inspection du travail et à la police, en juin 2015. © Aline Fontaine / Collectif Porte-Voix

Après Pâques, le travailleur va se remettre à déposer des CV, comme mécanicien seulement. Il a déjà quelques promesses d'embauche en Belgique, qu'il décortique avec la plus grande méfiance. Sans avoir pour autant l'intention d'enfourer le passé. Après l'alerte de Cristian auprès de la CGT, l'inspection du travail s'est rendue sur le chantier du

méthanier. Sur la base de son travail, le parquet de Dunkerque a décidé d'ouvrir une information judiciaire pour « rémunérations et conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine », selon *La Voix du Nord* (<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20150720.AFP4249/terminal-methanier-de-dunkerque-suspicious-sur-des-travailleurs-detaches-sous-payes.html>). Dans le cadre de cette enquête, Cristian a été auditionné à plusieurs reprises.

« Je fais tout cela pour lancer un signal d'alarme. Toutes ces entreprises jouent avec des gens comme moi. En cas d'accident, elles nous jettent comme des bons à rien. Ce que nous ne sommes pas », s'indigne le travailleur détaché. Cristian replace tous ses documents dans une pochette. Il espère la ressortir si l'information judiciaire débouche sur un procès. Son accident reste pour lui un préjudice moral lourd de conséquences.

MOTS-CLÉS

DUMPING SOCIAL • DUNKERQUE • ITALIE • MÉTHANIER • ROUMANIE • SOCIAL • TRAVAILLEURS DÉTACHÉS • UE

Cet article a été réalisé par des journalistes membres du collectif [Porte-Voix](#), basé en France (y compris en Guadeloupe) et en Roumanie, et dont l'un des thèmes de prédilection est l'emploi. Aline Fontaine est celle, des trois journalistes, qui a rencontré Cristian Bagiu à Varbilau (Roumanie).